

DISCOURS INAUGURAL DE M. PIERRE LASSERRE

Directeur de la Division des Sciences Écologiques, Secrétaire du Conseil International du programme MAB - UNESCO, PARIS.

C'est pour moi un très grand plaisir de vous transmettre les chaleureuses salutations du Directeur général de l'UNESCO, Monsieur Frederico MAYOR, qui vous a adressé le 15 décembre 1997 le beau diplôme marquant l'inscription de la Réserve de Biosphère du Luberon dans le Réseau mondial des Réserves de Biosphère du Programme MAB sur l'homme et la biosphère, que j'ai l'honneur d'animer à l'UNESCO.

Je tiens à féliciter toutes celles et ceux, élus de nombreuses communes, représentants de la Région PACA, du Conseil général de Vaucluse, des responsables du Parc naturel régional du Luberon, du Ministère de l'environnement, agriculteurs, arboriculteurs, vigneron, éleveurs, associations locales pour la protection du patrimoine culturel et naturel, ou simples amoureux de ce magnifique pays. La synergie des efforts de tous, permet en effet de mieux gérer le patrimoine naturel et culturel de cette belle région de Provence par un large consensus. Je citerai ici l'article 5 de la Charte du Parc naturel du Luberon : « *en intégrant la nécessaire conservation de la diversité biologique dans les stratégies de développement économique et d'aménagement du territoire, tout en répondant à l'importante demande sociale de nature* ».

Je félicite en particulier, et très chaleureusement, Monsieur Jean-Louis JOSEPH, président du Parc et Conseiller régional qui a su mobiliser la participation de toutes et de tous pour organiser, ce 22 juin, cette merveilleuse soirée de célébration. Fête qui se prolonge demain par une réunion d'information sur les Réserves de Biosphère en France et dans le monde, et à laquelle je me fais une joie de participer aux côtés du président JOSEPH, des élus du Parc naturel et des principaux partenaires locaux et des personnels du Parc, sans oublier M. Jacques LECOMTE, président du Comité français du MAB et Mme Catherine CIBIEN, secrétaire scientifique de MAB-France, de même que le représentant de la Commission française pour l'UNESCO.

L'inclusion de la Réserve de Biosphère du Luberon dans le réseau mondial des Réserves de Biosphère qui

compte aujourd'hui 352 sites dans 87 pays, est assurément une reconnaissance internationale de l'importance des écosystèmes et des paysages du Luberon et du rôle accordé par les populations locales à la définition de modèles de développement durable au service de l'humanité.

La Réserve de Biosphère du Luberon est la neuvième en France (qui en comptera bientôt 10 quand celle de Fontainebleau sera lancée en novembre prochain à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature).

Fort de ces 67 communes adhérentes à la Réserve de Biosphère du Luberon, ce site exceptionnel représente un fleuron très important qui vient enrichir le réseau mondial des Réserves de Biosphère reconnues par l'UNESCO, c'est aussi, j'en suis convaincu, un lieu de confrontation des idées, de participation, d'innovation et, souhaitons-le, de création d'emplois pour les jeunes.

Une nouvelle génération de droits est en train de naître. Ceux-ci devront être plus écologiques, garantissant aux citoyens le droit à la pureté de l'air, le droit à l'eau et à la protection de l'environnement. Ce thème de l'environnement jadis perçu comme une question à part, est de plus en plus appréhendé comme un problème transversal à tous les domaines, y compris économiques. La Conférence de Rio sur l'environnement et le développement (1992) a marqué la volonté des états de se préoccuper globalement de l'avenir de notre planète. Les enjeux sont énormes et la disparité des pays ne rend pas la tâche aisée.

Avec le plan d'action 21 (Agenda 21) et les conventions issues de la Conférence de Rio (biodiversité, climat, forêt, eaux internationales), la dimension planétaire des problèmes environnementaux est désormais universellement reconnue, mais elle ne saurait occulter l'extraordinaire diversité des relations que l'homme entretient avec la nature qui l'entoure.

Le Programme MAB de l'UNESCO et son réseau mondial de Réserves de Biosphère sont en mesure de faire face à l'émergence des problèmes environnementaux nouveaux, mis en exergue par la Conférence de Rio et l'Agenda 21 et ses Conventions.

Mais plus encore qu'à l'échelle globale, c'est bien à l'échelle locale que les principes peuvent servir à fixer un cadre vraiment précis et efficace d'aménagement du territoire et de respect de la nature. Dans chaque aire de peuplement existe une sensibilité à la nature particulière, façonnée par l'histoire, les grandes religions, la culture et les paysages. Cette sensibilité questionne profondément nos représentations des rapports de l'homme avec la nature.

L'initiative locale est au cœur de la gestion participative dans les Réserves de Biosphère. Ce principe fondamental que nous nous efforçons d'appliquer ne doit pas être imposé par des contraintes normatives rigides. Le plan d'action appelé Stratégie de Séville et le Cadre statutaire pour le Réseau mondial qui ont été adoptés, en 1995 par la Conférence générale de l'UNESCO ne sont pas juridiquement contraignants.

La Stratégie de Séville rappelle des principes et suggère des méthodes pour que les Réserves de Biosphère soient de véritables laboratoires d'idées et des lieux de concertation et d'innovation. Avec leurs aires centrales, zones tampons et zones de transition, les Réserves de Biosphère sont beaucoup plus que de simples aires protégées.

Les Réserves de Biosphère n'imposent rien, mais elles sont porteuses à l'échelle internationale de la volonté des autorités de collaborer avec les collectivités locales, les usagers des espaces naturels, les gestionnaires, les scientifiques, les éducateurs et tous les acteurs du développement pour mettre en œuvre certains principes et recommandations qui ont pour objet de réconcilier la protection de la nature et le développement.

Les Réserves de Biosphère apparaissent de plus en plus comme des instruments souples pour la résolution des conflits de nature locale, nationale et internationale. Un certain nombre de Réserves de Biosphère transfrontalières ont vu le jour ces dernières années (Europe centrale, Amérique latine, Moyen-Orient). Les jumelages de Réserves de Biosphère sont également encouragés (Vosges du Nord et Palatinat), ils facilitent les échanges d'idées et de moyens. On peut augurer d'une opportunité de collaboration avec la Réserve de Biosphère voisine du Mont Ventoux.

Une leçon à tirer des Réserves de Biosphère, c'est qu'elles démontrent qu'interdire ne résout rien si l'on veut s'assurer de la pleine participation des collectivités locales. Les Réserves de Biosphère apparaissent de plus en plus comme des lieux d'expérimentation de nouveaux modes de gestion participative, qui doivent reposer sur la mise en œuvre de véritables pactes de participation sociale.

Le schéma longtemps retenu pour le développement rural a été que son dynamisme était lié à celui de l'agriculture locale; on pourrait dire aussi que c'est l'évolution de l'agriculture elle-même qui est conditionnée par le devenir des autres activités. Les familles d'agriculteurs, d'éleveurs ont besoin pour continuer à vivre dans ce pays, d'activités non agricoles accessibles dans leur environnement immédiat.

Par ailleurs, la notion même d'activité agricole s'élargit : elle intègre de plus en plus la transformation des produits. Cela est favorable à l'émergence de marchés locaux d'écoulement direct de produits de qualité.

Le tourisme chez l'habitant et toute autre forme d'écotourisme est certainement un axe d'avenir pour le développement économique du Luberon. Cette attitude doit faire l'objet d'une conduite globale où agriculteurs, sylviculteurs, maraîchers, viticulteurs, industriels du tourisme, élus, gestionnaires des parcs se doivent d'adopter une conduite solidaire. Cette conduite relève d'une éthique et d'un code d'usage prenant en compte la solidarité et la mise en œuvre d'outils d'aide à la décision.

Le Luberon offre une mosaïque de paysages combinant harmonieusement systèmes traditionnels et modalités contemporaines de production. Les empreintes historiques sont ici particulièrement présentes, vivantes et en harmonie avec la forte identité culturelle des habitants qui ont façonné ses paysages.

La mise en œuvre de ces finalités doit s'effectuer au plus près des réalités concrètes. Le concept de Réserve de Biosphère devrait permettre d'y contribuer. Soyez persuadés que l'UNESCO sera fière de prendre en compte la valeur à n'en pas douter exemplaire des modèles de gestion participative et de conservation du patrimoine naturel et culturel prônés dans la Réserve de Biosphère du Luberon, et qui saura garder toute la saveur, le charme d'une région de France si chère à Mistral et à Giono et que tout le monde aime.

Photo : H. Vincent.



Un village perché : Dauphin, Alpes-de-Haute-Provence.